

DECHARGE DE LA COURTE-QUEUE A BOECOURT

INFORMATIONS SUR LES CHANGEMENTS 2018

Aux client(e)s et entreprises de la décharge à Boécourt,
Aux communes membres du SEOD,
Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SEOD s'appellera « Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs » suite à l'entrée en vigueur de son nouveau règlement d'organisation et d'administration et il aura un nouveau logo. Depuis l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) en 2016, la décharge contrôlée de la Courte-Queue à Boécourt est une décharge de type D (mâchefers) et de type E (bioactif). Certains des points mentionnés ci-dessous sont des rappels, d'autres sont des nouveautés. Pour information, le taux de la TVA sera en 2018 de 7.7%.

1. Nouveaux prix dès le 1^{er} janvier 2018 pour certains déchets

a) Déchets inertes

Il n'y aura plus de catégorie de déchets inertes dès le 1^{er} janvier 2018 à cause des contrôles à effectuer sur tous les arrivages et spécialement sur les bennes arrivant des déchèteries communales. Il peut avoir en effet beaucoup de mélanges interdits dans ce genre de déchets, comme par exemple des déchets amiantés. Comme cela a déjà été annoncé par le passé, ces déchets peuvent être amenés à la décharge de type B (ancienne DCMI) de Courgenay ou aux Breuleux à un prix beaucoup plus avantageux. La décharge du SEOD peut mais n'est pas prévue pour recevoir les matériaux inertes de qualité DCMI (décharge de type B). Pour les clients qui veulent malgré tout encore amener ce genre de déchets à Boécourt, **le prix sera le même que les déchets mis en décharge, soit un prix de Fr. 124.60/tonne (taxes fédérales et cantonales comprises, hors TVA 7.7%).**

b) Cendres de bois ou cendres sous chaudières

Depuis l'entrée en vigueur de l'OLED, le stockage définitif de cendres de bois en décharge de type B (ex DCMI) n'est plus autorisé, mais est accepté dans les décharges comme celle de la Courte-Queue à Boécourt. Cette autorisation est donnée à condition de pouvoir garantir que le déchargement et la manutention des cendres se fasse de manière à limiter au maximum le dégagement de poussières. Le SEOD va donc aménager un endroit sur la décharge pour le déchargement des cendres et va installer des filtres spéciaux sur le trax. **Cela a pour conséquence d'augmenter le prix de la mise en décharge des cendres de bois qui passera à Fr. 134.60 (taxes fédérales et cantonales comprises, hors TVA 7.7%).**

c) Bois usagé trié

Le prix du bois usagé trié passera de Fr. 110.- à Fr. 135.-/tonne (hors TVA 7.7%) à cause des contrôles et du tri supplémentaire à effectuer. Il faut savoir que la réglementation a changé dernièrement, notamment sur la teneur en plomb, et que tout bois traité, comme les cadres de fenêtres, les volets ou les portes extérieures, est désormais interdit dans la filière du bois usagé. Ce bois traité devient un bois à problème comme les traverses de chemin de fer ou le bois autoclavé et a l'obligation d'être incinéré à Vadec à La Chaux-de-Fonds à un prix de Fr. 268.60/tonne (hors TVA 7.7%).

2. Rappels importants

a) Annonce préalable obligatoire pour tous les déchets à mettre en décharge (uniquement)

Le document, intitulé « Formulaire d'annonce des déchets à mettre à la décharge de la Courte-Queue à Boécourt », est joint au présent courrier et la version 2018 est disponible sur le site web www.seod.ch, dans menu « décharge » et sous rubrique « documents ». Il est à remplir obligatoirement par le remettant pour tous les déchets à mettre en décharge selon les modalités suivantes :

- 1 fois par an si une même qualité de matériaux est amenés régulièrement
- 1 fois pour le même chantier si une même qualité de matériaux est amenés sur une période donnée
- Avant chaque arrivage pour des matériaux amenés ponctuellement, peu importe le tonnage

La signature de ce document sous-entend un stockage provisoire des déchets sur la décharge et comprend une mention légale impliquant l'obligation de reprise par le remettant en cas de problème de qualité du déchet livré. Il engage également la responsabilité de l'entreprise remettante au cas où les matériaux ne seraient pas conformes aux normes d'admissibilité dans la décharge. **Le document doit être envoyé à l'adresse seod@vtxnet.ch avant la livraison ou donné directement au responsable de la décharge lors de la livraison des déchets.**

b) Plaques d'Eternit® ou matériaux similaires

Les matériaux en fibrociment contenant de l'amiante, ou amiante-ciment, souvent dénommé sous le nom de la marque Eternit®, doivent obligatoirement être emballés dans du plastique résistant à la déchirure ou amenés dans des big-bags selon les directives de l'ENV.

c) Interdiction de mélanger les déchets

Il est interdit de mettre en décharge des déchets non triés ou de mélanger les déchets comme dans le bois usagé. Le cas échéant, l'entreprise remettante devra enlever, sur place, les matériaux non conformes et le SEOD facturera tout le travail occasionné.

d) Souches et troncs d'arbres

Les souches et les troncs supérieurs à un diamètre de 20 cm sont fraisés, broyés puis incorporés dans les andains de compost. Cette prestation est facturée Fr. 130.-/tonne (hors TVA 7.7 %).

e) Forte baisse de prix pour les plastiques agricoles et industriels

Les plastiques agricoles et industriels sont facturés Fr. 168.60/tonne (hors TVA) depuis 2017. Pour pouvoir bénéficier d'un tel prix, seuls les différents plastiques seront acceptés, mais sans aucuns autres déchets mélangés (sacs noirs ou papiers d'emballage par exemples). Ces déchets sont incinérés à Vadec à La Chaux-de-Fonds.

Le secrétariat du SEOD, no de téléphone 032 422 42 16, et le responsable d'exploitation de la décharge, M. Jean-Charles Allimann, no de téléphone 032 426 55 71, sont à votre disposition pour toute information au sujet de ces changements et répondrons volontiers à vos questions.

Nous vous remercions de votre attention et de votre fidélité et nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une heureuse année 2018.

SEOD

Annexes : - Liste de prix 2018
 - Formulaire 2018 sur l'admissibilité des déchets à mettre à la décharge à Boécourt
 - Dates ouvertures décharge 2018 un samedi sur 2

Delémont et Boécourt, décembre 2017/SEOD